



La loi de la liberté
Méditations sur le Décalogue

La pureté de coeur

Septième commandement

« Tu ne commettras pas d'adultère. »

Exode 20.14

Affirmer que le Décalogue contient tout un commandement consacré à l'adultère ne manquera pas de soulever un tollé de protestations, au moins je le crains, car l'insensibilité morale, voire la turpitude sociale, ont atteint un tel niveau qu'elles encouragent l'adultère dans toutes ses formes. D'ailleurs, l'actualité et ses flashes hissent au rang de héros celui ou celle qui, avant même de se séparer de son précédent conjoint, annonce un nouveau mariage! Comment le Décalogue, dans cette partie au moins, ne soulèverait-il pas des réactions passionnelles au sujet de l'interdiction d'une façon de vivre devenue banale, faisant partie des routines de l'existence? Que le Décalogue puisse interdire le vol et le crime, cela va de soi, diront l'homme et la femme « libérés » de notre époque. Qu'il aille jusqu'à défendre les droits de l'homme et à protéger sa réputation, c'est assez normal. Mais pour lui, le septième commandement appartient à l'ancien mode de vie patriarcal, à des mœurs à jamais révolues. Voilà ce qu'il affirmera sans supporter la moindre contestation.

Peut-être suis-je même quelque peu optimiste en m'imaginant que l'interdiction de l'adultère pourrait soulever un tollé de protestations. Il se pourrait que les adhérents de l'obscénité, devenue routine, et ceux de la morale dite « situationniste » — dogme des temps modernes, y compris dans nombre de cercles soi-disant chrétiens — n'aient d'autre réaction qu'un simple haussement d'épaules.

Je ne m'attarderai pas sur une certaine mentalité dite « moderne » et ses réactions viscérales contre ce commandement. Je tiens à placer et à scruter l'adultère sous le regard de Dieu, regard qui, depuis plus de trois millénaires, lorsque Moïse reçut de Dieu les tables de la loi, n'a pas varié. Pour la loi de Dieu, l'adultère demeure une violation parmi les plus graves de son projet pour les humains, et son interdiction révèle le dessein grandiose qu'il avait conçu pour le mariage. C'est pourquoi, au lieu de nous occuper des frasques de nos contemporains dans ce triste domaine, nous nous interrogerons sur l'enjeu véritable de l'adultère.

Le titre de mon exposé cherche à répondre déjà à la question. Le septième commandement cherche à préserver la pureté totale du cœur de la nouvelle personnalité à deux qui doit tendre vers une perfection toujours plus grande. Cette union permanente et irremplaçable ne doit tolérer aucune atteinte, aucun affaiblissement, aucune menace. L'absence de loyauté, d'intimité et d'amour qui tolérerait l'intrus est un complot contre le dessein divin : celui de la création du Dieu d'amour. L'adultère est un crime religieux de même nature que le culte des idoles ou que la profanation du saint nom de Dieu. Et c'est dans cette offense de nature religieuse que réside toute la gravité de l'adultère. Accordez-moi au moins ceci, mes amis : le septième commandement n'est pas une interdiction moraliste, mais un rappel de la sainteté divine.

L'impureté du cœur traduite dans l'immoralité des actes n'est rien d'autre que les conséquences de la chute effroyable que nous vaut notre fuite loin de Dieu. La rébellion qui brise l'Alliance de grâce entraîne la violence jusque dans le couple. La distance qui nous sépare de Dieu est toujours équivalente à celle qui nous sépare du plus proche de nos prochains. Lune et l'autre sont terrifiantes. Pourquoi l'adultère? N'est-ce pas la conséquence logique de cette illusion, dont nous sommes tous dupes, qui prétend réaliser dans notre vie bonheur et amour en dehors des liens légitimes conçus à cet effet?

Nous avons d'abord convoité Dieu, jaloué sa liberté et sa personne. Il n'y a rien d'étonnant à ce que nous portions à présent notre convoitise, convoitise de même nature et de même origine, sur la personne que nous voulons accaparer comme objet de notre plaisir et vers qui se portent nos désirs. Or, toute notre littérature romanesque, depuis les chefs-d'œuvre de nos plus illustres auteurs jusqu'à cet avilissement qui submerge nos contemporains, je parle de la pornographie, nous ont fait subir un véritable lavage de cerveau à ce sujet. L'amour, affirment la plupart du temps la littérature, le théâtre ou le cinéma, ne peut s'accomplir qu'en dehors du lien conjugal! C'est là encore un signe de ce que la créature s'acharne à supplanter Dieu et à saper son œuvre, en s'exaltant et en cherchant à prendre les commandes. L'adultère n'est pas une banale question de pulsion sexuelle. Il fait partie de cette convoitise diabolique et destructrice qui fait dire à l'homme : je veux la femme de l'autre; et à la femme : j'aimerais posséder l'homme de ma voisine... L'infidélité à Dieu et à son alliance porte tout naturellement les germes de l'adultère. Et voici que la pulsion sexuelle, ce don parfait de Dieu, devient passion aveugle, instrument de convoitise pour précipiter à sa ruine l'union conjugale...

J'ai deux courtes remarques à faire avant de poursuivre l'étude du sens du septième commandement. N'y aurait-il adultère que dans de fréquents passages d'un lit à l'autre? À la lumière du modèle du mariage conçu et offert par Dieu, il faut avouer que l'adultère peut se pratiquer jusque dans sa propre union conjugale. Comme, par exemple, dans ces innombrables unions contractuelles qui n'offrent qu'une image caricaturale du mariage, même si les apparences sont sauvées parce que la sanction légale et sociale est parfaitement en règle et même assortie des bénédictions ecclésiastiques. Si l'intimité physique reste le seul lien entre époux, que les lits soient en commun, mais les cœurs divorcés et déchirés dans la solitude à deux, la pire des solitudes, dans ces mariages sans fondement et sans motivation, vécus de manière épouvantable, là aussi l'adultère est présent...

L'autre remarque concerne les mariages mixtes. Il va de soi que celui qui écoute le commandement et qui y est sensible est tout d'abord le chrétien. Pour lui, tout mariage en dehors de ce dessein bienveillant de Dieu est voué à l'échec ou à une continuelle source de conflits, parfois insupportables. Il faut toutefois se garder d'un optimisme illusoire qui penserait que les mariages entre conjoints chrétiens seraient toujours et nécessairement des unions conjugales parfaitement réalisées. Que d'embûches et que de blessures là aussi! Autant qu'ailleurs, ou presque. Mais avec ceci de différent : les imperfections, les manquements, voire les égarements, ici, sous le toit chrétien, sont portés par celui qui, Seigneur et Sauveur, éduque les époux lentement et progressivement, les rapproche l'un de l'autre, les adapte aussi, afin qu'ils deviennent davantage « *une seule chair* » dans tous les domaines.

Et voilà, finalement, l'essentiel positif dans cette interdiction de l'adultère. Aucun commandement de Dieu n'est ni pesant ni négatif. Bien que cette loi doit tenir le rôle de « gendarme », au regard du chrétien, elle est aussi et surtout la manifestation de la miséricorde de Dieu. C'est parce que Dieu est l'inventeur du mariage et qu'il poursuit son œuvre de refléter dans l'union conjugale sa propre image qu'il vient nous annoncer, même dans ce septième commandement, sa fidélité, sa patience et sa miséricorde, qu'il poursuit jusqu'au bout son œuvre et qu'il tient sa Parole. Il faut aussi que nous tenions ferme la promesse que nous avons échangée. Aimez votre femme comme le Christ a aimé son Église et a donné sa vie pour elle; soyez fidèles, comme moi je suis fidèle. C'est dans la mesure où vous êtes liés à moi que vous serez liés mutuellement que vous découvrirez ou redécouvrirez jour après jour, jusqu'à ce que la mort vous sépare, la profondeur de l'intimité et la beauté du mariage.

Le septième commandement a réussi à découvrir parfaitement, je l'espère au moins, l'impureté de notre cœur. Comme en ce jour mémorable où, en présence de Jésus, des hommes hypocrites vinrent accuser une femme, prise en flagrant délit d'adultère... Lisez-en le récit dans le huitième chapitre de l'Évangile selon Jean. Jésus n'excusa pas la femme adultère; mais il profita de l'occasion pour dévoiler toute la gravité de ce péché en le dénonçant chez les accusateurs. Il ne jeta pas la pierre pour tuer la pécheresse, bien qu'il aurait pu le faire, mais l'Évangile nous annonce qu'il porta sur lui toutes nos iniquités, y compris nos adultères en acte et en pensée. Celui qui déclarait « *qui de vous me convaincra de péché?* » (Jn 8.46) s'est laissé lapider, voire clouer sur la croix. Lui qui n'avait jamais brisé et violé ce commandement, aucun commandement, a fait l'expiation pour l'impureté de notre cœur. Sur le mont Sinaï, nous entendons Dieu dire : « *Tu ne commettras pas d'adultère* » (Ex 20.14). Sur la colline du Calvaire, nous écoutons le Fils de Dieu prier : « *Père, pardonne-leur* » (Lc 23.34). Et à ceux qui se confient à lui, il annonce : « *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu* » (Mt 5.8).

Aaron Kayayan, pasteur

La loi de la liberté – Méditations sur le Décalogue. Perspectives Réformées, Palos Heights, 1993.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

